



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

HAUTS - DE - FRANCE

POMMES DE TERRE

Bulletin N° 01 - 7 mars 2017

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

SOMMAIRE :

- Edito : Première parution du BSV pommes de terre Hauts de France.
- Le bulletin de Santé du Végétal pommes de terre.
- Les atouts du plant certifié.
- Réception et réchauffement du plant.



EDITO

Première parution du BSV pommes de terre Hauts-de-France.

En ce début de campagne 2017, vous bénéficiez par la présente de la nouvelle version du **Bulletin de Santé du Végétal « Pommes de terre » Hauts-de-France**.

Issu de la fusion des BSV historiques Picardie et Nord – Pas de Calais et avec le soutien de l'ONEMA, ce nouveau **BSV** au bénéfice des conseillers et agriculteurs, a l'ambition d'être plus efficient :

- en confortant le **partenariat** avec les structures assurant chaque semaine les observations indispensables à l'élaboration du BSV ;
- en améliorant la **précision de l'analyse de risques** par une large représentation des observations sur la nouvelle région ;
- en renforçant sa capacité prédictive en utilisant les **modèles épidémiologiques** reconnus valorisant les données issues d'un large réseau de stations météorologiques ;
- en s'appuyant sur un **territoire élargi** permettant de mieux détecter la progression de certains parasites ;
- en maintenant un réseau d'observations **de proximité**.

Ce **BSV** est le fruit du travail d'un ensemble de partenaires que je tiens à remercier pour leur implication et leur professionnalisme et qui, chaque jour, interviennent **dans l'observation, l'animation des réseaux, l'analyse de risques et la rédaction** : les Chambres d'agriculture Hauts-de-France, les Instituts Techniques, les FREDON Nord Pas-de-Calais et Picardie, les organismes économiques, les entreprises agro-alimentaires, les agriculteurs observateurs ainsi que la DRAAF Nord – Pas de Calais – Picardie.

Votre nouveau **BSV Hauts-de-France** fournira le plus clairement possible les informations liées à **l'évolution de l'état sanitaire des cultures** afin de vous aider dans la prise de décision pour la protection de ces cultures et ainsi participer à la compétitivité des différentes filières de la région.

Christophe BUISSET

Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France

LE BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

POMME DE TERRE

La nouvelle campagne pomme de terre ne va pas tarder à démarrer et les objectifs du BSV pomme de terre Hauts de France restent les mêmes: vous donner des informations pertinentes sur la situation sanitaire de la région et vous aider à raisonner vos itinéraires techniques dans le but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Dans le BSV pomme de terre, vous trouverez un **état précis de la situation sanitaire dans les différents bassins de production de la région (mildiou, pucerons, doryphores, alternaria...)**. Vous trouverez également les relevés du modèle épidémiologique Miléos® qui vous donneront la **pression mildiou et les seuils de nuisibilité par secteur** et en fonction de la sensibilité variétale.

Dans le BSV pomme de terre, vous ne trouverez jamais de noms de produits phytosanitaires ni de matière active .

Le réseau d'observateurs Hauts de France

Le Bulletin de Santé du Végétal pomme de terre est rédigé grâce à de **nombreuses observations en parcelles** (plus de 1300 en 2016) réalisées chaque semaine par **33 structures** (organismes techniques, distributeurs, collecteurs...) et **14 producteurs** dont vous trouverez la liste en dernière page de ce bulletin.

Ce sont plus de **100 parcelles de pommes de terre** avec un panel de variétés de précocité et de sensibilité au mildiou différentes qui sont suivies par ce réseau d'observateurs.

Tous les bassins de production de la région sont couverts pour faire remonter des informations fiables et précises sur la situation sanitaire.

Les animateurs

- La rédaction du BSV pomme de terre ainsi que l'animation filière pour le secteur du Nord-Pas de Calais est assurée par :

- **Christine Haccart - Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais.**
- **Cyril Hannon - Arvalis Institut du Végétal.**

- L'animation filière pour le secteur de la Picardie est assurée par:

- **Solène Garson - GITEP.**
- **Valérie Pinchon - FREDON Picardie.**

A partir de la levée des parcelles, chaque mardi matin les animateurs collectent les observations, les vérifient et les valident. Il s'appuient également sur l'outil d'aide à la décision MILEOS ® qui permet de simuler le développement du mildiou et détermine les périodes à risques en s'appuyant sur des données météorologiques horaires.

Le BSV est publié chaque mardi soir.

Un Bulletin supplémentaire peut paraître en fin de semaine si la pression mildiou le justifie.

Une trentaine de BSV sont publiés chaque année.

Pour recevoir le BSV directement par mail

Merci de nous communiquer votre mail ainsi que vos coordonnées à cette adresse: christine.haccart@agriculture-npdc.fr

Vous recevrez ainsi le BSV directement chez vous à chaque parution.

PRIVILEGIER LE PLANT CERTIFIE

Pour préserver le patrimoine sanitaire régional et miser sur la qualité et la performance économique

Les virus, champignons et bactéries qui attaquent les plants de pomme de terre peuvent être très difficiles à maîtriser. Ils sont surtout connus pour entraîner des problèmes de rendement, de qualité et de conservation mais peuvent avoir des conséquences bien plus larges. En effet, certains parasites peuvent se répandre dans l'environnement via les insectes, le matériel, le ruissellement, les repousses, les transports de terre... D'autres peuvent se conserver longtemps dans le sol (nématodes, galle verruqueuse), avec le risque de compromettre pendant plusieurs années la culture de pomme de terre, voire d'autres cultures à racines (betteraves...).

Pour éviter la contamination des sols, de la culture et de l'environnement avec toutes les conséquences économique que cela implique, il est indispensable d'utiliser des plants certifiés.

Pourquoi préférer les plants certifiés ?

- Parce que le rendement de la parcelle est directement lié à la qualité du plant.
- Parce que la production de la région possède un très bon état sanitaire, qu'il faut préserver.

Quels sont les risques à utiliser un plant non certifié ?

Ce type de plant est susceptible d'entraîner une baisse de rendement et de qualité.

Un plant de mauvaise qualité peut être vecteur de virus et maladies, cela se traduit en parcelle par :

- Des manques à la levée
- Des pieds chétifs, improductifs
- Des tubercules de qualité insuffisante en présentation et calibrage
- Un résultat économique insuffisant

Qu'apportent en plus les plants certifiés ?

Les producteurs de plants mettent tout en œuvre grâce à leur travail d'épuration, de protection, de soin prophylactique pour produire de la semence certifiée de qualité qui répond obligatoirement aux normes de certification qui sont listées dans les pages suivantes.

Ces règles et normes sont vérifiées aux cours de multiples inspections en végétation et sur les lots qui sont systématiquement analysés dans les laboratoires agréés et accrédités pour confirmer leur bon état sanitaire et leur pureté variétale.

Suite à ces contrôles, les plants sont classés en différentes classes : S, SE, E, A



Plant de ferme : les règles à respecter

L'introduction de plants non contrôlés expose dangereusement le producteur et toute la production régionale à la multiplication des parasites de quarantaine : *Ralstonia* (bactérie de la pourriture brune), nématodes à kystes et autres *Clavibacters*.

C'est pourquoi les producteurs de pomme de terre ayant l'intention de produire du plant de ferme en 2017 et/ou de produire des pommes de terre à partir de plant de ferme produit en 2016 doivent veiller à bien respecter les règles de l'accord interprofessionnel Plant de Ferme* signé en Mars 2014 dont le cadre est extrêmement précis afin de rémunérer la recherche variétale et de maintenir des bonnes pratiques sanitaires sur les exploitations.

Dans le cadre de cet accord, il est indispensable pour toute la production de plant de ferme de respecter des mesures phytosanitaires strictes afin de ne pas mettre en péril le territoire français, et l'ensemble de la filière.

Préalablement à la production de plant de ferme en 2017, la parcelle doit être testée et reconnue indemne de nématodes à kyste de la pomme de terre *Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida*. Chaque lot de plant doit être analysé en vue d'une détection de deux bactéries de quarantaine: *Ralstonia solanacearum* et *Clavibacter michiganensis sepedonicus* (cf accord et règlement d'application*).

*Vous trouverez un dossier complet consacré à l'autoproduction de plant ainsi que les documents de déclaration sur le site de l'UNPT :

<http://www.producteursdepommesdeterre.org/>

Normes françaises et européennes (Source FN3PT)

Réglementation technique française	Directive de commercialisation de l'Union européenne
	

Pureté Variétale	Classe	% maximum d'impuretés en végétation	
	S	0,1	0,1
	SE	0,1	0,1
	E	0,1	0,1
	A	0,2	0,2

Conditions minimales auxquelles doit satisfaire la culture (en %)

Parasites	Tous virus :		
	S	0,2	0,2
	SE	0,33	0,5
	E	0,5	0,8
	A	1	2
	Rhizoctone :		
	S,SE, E	5	Pas de norme
	A	10	Pas de norme
	Jambe noire :		
	S	0	0,1
	SE	0	0,5
	E	0,5	1
	A	1	2
	Pieds non levés ou chétifs :		
	S,SE, E	7	Pas de norme
	A	7	Pas de norme
	Organismes de quarantaine		
		Aucune tolérance	Aucune tolérance

Cliquer sur le [Lien vers la plaquette éditée par le GNIS](#) qui récapitule les atouts du plant certifié



Normes françaises et européennes suite (Source FN3PT)

Classe	Réglementation technique française	Directive de commercialisation de l'Union européenne	
			
Parasites	Conditions minimales auxquelles doit satisfaire la descendance directe des plants (en %)		
	Tous virus :		
	S	0,5	1
	SE	1	2
	E	2	4
	A	5	8
	Pureté variétale :		
	S, SE, E	0,25	0,25
	A	0,5	0,5
	Déformations foliaires non virales :		
	S, SE, E	2	Pas de norme
	A	5	Pas de norme
	Conditions minimales de qualité des lots de plants (en %)		
	Présence de terre et corps étrangers	1	1 (2 pour classe A)
Tubercules difformes et blessés	3	3	
Tubercules flétris	1	1	
Pourritures sèches et humides	0,2	0,5 (pourriture humide : 0,2)	
Gale commune	5*	5*	
Gale poudreuse	0,2	3	
Virus induisant des nécroses superficielles tuberculaires (PTNRD)	0,1	Pas de norme	
Rhizoctone	5**	5**	
Taupins	5	Pas de norme	
Dommages causés par les t° basses	2	Pas de norme	
Organismes de quarantaine	Aucune tolérance	Aucune tolérance	

☞ La France s'est imposée des normes de certification plus sévères que les Directives Européennes.

☞ Chaque année, les laboratoires agréés SOC (service officiel de la certification) réalisent :

- Plus de **65000 analyses de terre** avant plantation pour vérifier l'absence de nématodes à kystes.
- Plus de **1 200 000 tests ELISA** pour contrôler l'état sanitaire des descendances (Précultures).
- Plus de **25000 analyses de bactéries de quarantaine**.

*: tubercules atteints sur une surface supérieure à un tiers (définis suivant les échelles photographiques)

** : tubercules atteints sur une surface supérieure à 10% (définis suivant les échelles photographiques)

Réception et réchauffement des plants :

Quelques conseils pour bien démarrer la campagne

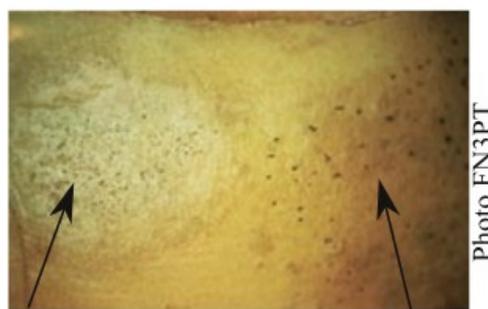
Les vérifications qui s'imposent à la réception des plants :

- Exigez le passeport phytosanitaire du lot. Le conserver pendant 2 ans.
- Vérifier la fermeté et l'état de germination du plant.
- Prélever et laver un échantillon de 50 à 100 tubercules par lot de plant.
- Bien observer l'état sanitaire des tubercules et tout particulièrement la présence de rhizoctone, de gale argentée et de dartrose. Couper les plants pour vérifier l'absence de pourriture.

Quelque soit le problème rencontré sur un lot de plant, vous devez toujours vous adresser au dernier vendeur, fournisseur de la semence.



Rhizoctone brun



Gale argentée

Dartrose

Le stockage du plant:

- Mettre le plant à l'abri du gel, de la pluie et de l'humidité.
- Ne pas le stocker dans un bâtiment ou un contenant ayant reçu un antigerminatif.
- Utiliser du matériel propre (désinfecté) et n'ayant pas reçu d'antigerminatif non plus.
- Prévoir le stockage dans un endroit aéré pour éviter les phénomènes de condensation. Eviter le stockage prolongé en big bag.
- Attention à la manipulation : ne pas choquer les plants et éviter de manipuler les plants à une température inférieure à 8°C.

Le réchauffement des plants, un étape importante :

Le réchauffement des plants, au minimum au stade point blanc, va permettre un meilleur "démarrage de la culture", une résistance accrue aux aléas climatiques de début de campagne et se caractérise bien souvent par un rendement final plus élevé.

Pour arriver au stade "point blanc", le plant doit être généralement réchauffé entre quinze jours et trois semaines avant la plantation.

Pour cela, aligner les sacs ou les palloxs à l'abri de la pluie et des gelées matinales, en laissant des "allées" pour faciliter l'aération et l'éclairage des plants et limiter ainsi l'allongement des germes. Il est également possible d'étaler les plants en tas sur un béton propre: 30 cm de hauteur maximale.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de la publication : Christophe Buisset - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts de France.

Rédacteurs et animateurs filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.64.80.88) et Cyril Hannon - Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.66).

Animatrices filière pour le secteur Picardie : Solène Garson - GITEP (Tél : 03.22.85.32.10) et Valérie Pinchon - FREDON Picardie (Tél : 03.22.33.67.11)

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Arvalis Institut du Végétal, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ets Coudeville-Marcant, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Picardie, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Mc Cain, Nord Négoce, Pomuni France, Pom'Alliance, Roquette, Sana Terra, le SETAB, Terre de France, Téréos Syral, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, Earl Deraeve, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruysen, M Caby, M Lefranc.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60) et Jean Pierre PARDOUX - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 33 69 28).